M. M. GUENEAU
12 Ter Rue de Samois
77780 BOURRON-MARLOTTE

BOURRON MARLOTTE
Le 28/10/2017

Nous attirons l'attention sur le fait que cette modification simplifiée du PLU s'inscrit dans un contexte de Recours en annulation pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Melun à l'encontre d'un arrêté de permis de construire délivré le 06/01/2017 par le Maire de Bourron-Marlotte et déclaré illégal en date du 17/03/2017 par le Sous-préfet de Fontainebleau dans le cadre d'une demande de contrôle de légalité au périmètre des secteurs de protection des Coeurs d'îlots.

Au delà de l'erreur matérielle évoquée dans le rapport de présentation modifié du PLU, relative au graphisme du périmètre de protection des coeurs d'îlots, nous nous interrogeons sur l'intérêt général de la ~~mairie~~ mise en oeuvre de cette procédure, dans la mesure où elle soulève les points suivants :

- D'une part, elle rend constructibles des fonds de jardin situés dans les secteurs protégés des coeurs d'îlots en zone UB, où toutes constructions principales y sont interdites (ex : Rue de SAMOIS) et d'autre part, elle condamne des parcelles constructibles en alignant la limite du périmètre des coeurs d'îlots à hauteur de la voirie et non des 50 mètres constructibles (ex : Rue des Petits Aulnes), créant par là-même une nouvelle incohérence entre le graphisme et le Règlement.

- D'autre part, elle tend à réduire de façon arbitraire et conséquente la surface des secteurs de protection des coeurs d'îlots qui constituent des corridors écologiques dont l'importante végétation garantit le patrimoine paysager de la commune et contribue à la préservation du cadre de vie des habitants. Ce qui va à l'encontre du label village de caractère et de ces engagements concernant notamment

" une démarche d'aménagement urbain de plus en plus environnementale : la nature comme point d'ancrage de la valorisation urbaine, des projets de construction en harmonie avec l'environnement " (Extrait du site Internet de BOURRON-MARLOTTE / Village de caractère.)

M. M. GUENEAU